



**UFR D'ODONTOLOGIE**  
Université Clermont Auvergne

## **MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

### **Année universitaire 2025 - 2026**

# **3<sup>ème</sup> cycle des études en sciences odontologiques : Certificat d'Etudes Supérieures**

CES D'ODONTOLOGIE PROTHETIQUE mention PROTHESE ADJOINTE COMPLETE

CES D'ODONTOLOGIE PROTHETIQUE mention PROTHESE ADJOINTE PARTIELLE

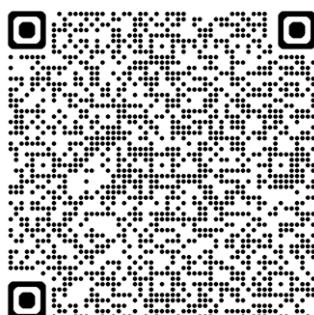
**RESPONSABLE DE FORMATION : EMMANUEL NICOLAS**

Conseil de Gestion de la Faculté de Chirurgie Dentaire : avis favorable le 04/09/2025



Approuvé par le  
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



## CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPERIEURES d'ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE mention Prothèse Adjointe Partielle (PAP)

*Les enseignements du CES d'Odontologie Prothétique mention Prothèse Adjointe Partielle sont organisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juillet 2010 fixant la réglementation et la liste des CES de Chirurgie Dentaire.*

La formation se déroule sur une année correspondant à 120 h d'enseignements théoriques, dirigés et pratiques et permet d'acquérir 16 crédits ECTS (à raison de 4h de présence obligatoire par semaine sur 30 semaines).

Ce CES comprend 3 Unités d'Enseignement (UE) spécifiques obligatoires conférant 12 crédits et une UE en sciences fondamentales définie pour chaque CES et représentant 4 crédits ECTS.

### **UE 1 : Occlusion prothétiques (4 crédits ECTS)**

- EC1 : Analyse et reproduction des mouvements mandibulaires
- EC2 : Le plan d'occlusion – Les dimensions verticales – La relation centrée
- EC3 : Les moyens de reproduction des mouvements mandibulaires ; axe charnière-articulateurs-programmation des articulateurs
- EC4 : Critères de choix de la position de référence
- EC5 : Le guide antérieur
- EC6 : Les schémas occlusaux

### **UE 2 : Clinique et physiologie en prothèse adjointe partielle (4 crédits ECTS)**

- EC1 : Anamnèse – Examen clinique – Plan de traitement
- EC2 : Biomécanique des restaurations prothétiques adjointes partielles
- EC3 : Les empreintes, les montages
- EC4 : Implantologie et prothèse partielle
- EC5 : Le suivi prothétique, responsabilité, traçabilité

### **UE 3 : Technologie et laboratoire en prothèse adjointe partielle (4 crédits ECTS)**

- EC1 : Les traitements des empreintes au laboratoire
- EC2 : Les procédés de réalisation des restaurations prothétiques
- EC3 : Traitement de l'esthétique
- EC4 : Traçabilité

### **UE 4 : Sciences fondamentales (4 crédits ECTS)**

- EC1 : Les Biomatériaux utilisés en prothèse dentaire
- EC2 : Les grandes fonctions de l'appareil manducateur : mastication, déglutition, salivation

Les UE 1, 2, 3 et 4 sont évaluées chacune par une note sur 20 constituée pour 20 % de contrôle continu (qui peut être administré en ligne) et pour 80 % par une épreuve écrite finale d'une durée d'1h30 par UE (qui peut être administrée en ligne).

Chacune de ces 4 UE est validée si la note ainsi constituée est égale ou supérieure à 10/20.

Aucune compensation n'est possible entre les UE.

Une 2<sup>ème</sup> session est organisée pour les UE non validées et prend la forme :

- UE 1 : épreuve écrite d'1h30
- UE 2 : épreuve écrite d'1h30
- UE 3 : épreuve écrite d'1h30
- UE 4 : épreuve écrite d'1h30.

Le CES est acquis si l'ensemble des 4 UE le constituant sont validées. Les UE acquises restent acquises.

## CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPERIEURES d'ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE mention Prothèse Adjointe Complète (PAC)

*Les enseignements du CES d'Odontologie Prothétique mention Prothèse Adjointe Complète sont organisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juillet 2010 fixant la réglementation et la liste des CES de Chirurgie Dentaire.*

La formation se déroule sur une année correspondant à 120 h d'enseignements théoriques, dirigés et pratiques et permet d'acquérir 16 crédits ECTS (à raison de 4h de présence obligatoire par semaine sur 30 semaines).

Ce CES comprend 3 Unités d'Enseignement (UE) spécifiques obligatoires conférant 12 crédits et une UE en sciences fondamentales définie pour chaque CES et représentant 4 crédits ECTS.

### **UE1 : Occlusion prothétiques (4 crédits ECTS)**

- EC1 : Analyse et reproduction des mouvements mandibulaires
- EC2 : Le plan d'occlusion – Les dimensions verticales – La relation centrée
- EC3 : Les moyens de reproduction des mouvements mandibulaires ; axe charnière-articulateurs-programmation des articulateurs
- EC4 : Critères de choix de la position de référence
- EC5 : Le guide antérieur
- EC6 : Les schémas occlusaux

### **UE2 Clinique et physiologie en prothèse adjointe complète (4 crédits ECTS)**

- EC1 : Anamnèse – Examen clinique – Plan de traitement
- EC2 : Biomécanique des restaurations prothétiques adjointes complètes
- EC3 : Choix des dents prothétiques (dents antérieures – postérieures – esthétique)
- EC4 : Implantologie et prothèse complète
- EC5 : Le suivi prothétique, responsabilité, traçabilité

### **UE3 Technologie et laboratoire en prothèse adjointe complète (4 crédits ECTS)**

- EC1 : Les traitements des empreintes
- EC2 : Montage des dents prothétiques – Finition esthétique des maquettes
- EC3 : Les montages (dents antérieures-postérieures – esthétique)
- EC4 : Résine et polymérisation

### **UE4 : Sciences fondamentales (4 crédits ECTS)**

- EC1 : Les Biomatériaux utilisés en prothèse dentaire
- EC2 : Les grandes fonctions de l'appareil manducateur : mastication, déglutition, salivation

Les UE 1, 2, 3 et 4 sont évaluées chacune par une note sur 20 constituée pour 20 % de contrôle continu (qui peut être administré en ligne) et pour 80 % par une épreuve écrite finale d'une durée d'1h30 par UE (qui peut être administrée en ligne).

Chacune de ces 4 UE est validée si la note ainsi constituée est égale ou supérieure à 10/20.

Aucune compensation n'est possible entre les UE.

Une 2<sup>ème</sup> session est organisée pour les UE non validées et prend la forme :

- UE 1 : épreuve écrite d'1h30
- UE 2 : épreuve écrite d'1h30
- UE 3 : épreuve écrite d'1h30
- UE 4 : épreuve écrite d'1h30.

Le CES est acquis si l'ensemble des 4 UE le constituant sont validées. Les UE acquises restent acquises.